

CHALLENGE U 11 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN REGLEMENT SPORTIF

1 - DÉROULEMENT

- Chaque canton propose 2 équipes pour la participation à la compétition soit **46 Equipes**.
- Les 23 cantons sont répartis par tirage au sort en 3 poules (poule A de 14 équipes, poule B et C de 16 équipes).

(ex : canton de XX équipe 1 - poule A, équipe 2 – poule B, canton de YY équipe 1 – poule C, équipe 2 – poule A... Eviter ainsi que 2 équipes du même canton se rencontre lors de la 1^{ère} phase).

Si moins de 46 équipes, une répartition harmonieuse sera effectuée sur l'ensemble des 3 groupes.

- Chaque équipe effectue 7 matchs sur la journée (3 matchs le matin et 4 l'après-midi).

MATIN

A l'issue de chaque série de matchs, un classement sera établi à l'intérieur de chaque poule (victoire 4 points ; nul 2 points ; défaite 1 point) ; un canton exempt ayant match gagné (4 points : score 1-0). Ce classement déterminera le match suivant selon la formule dite de l'« Echiquier » prévoyant que, dans une même poule, 2 équipes ne peuvent se rencontrer qu'une fois.

APRES-MIDI

A l'issue des matchs du matin, 3 groupes de niveau seront constitués pour les matchs de l'après-midi. A l'issue de chaque série de matchs, un classement sera établi à l'intérieur de chaque poule (victoire 4 points ; nul 2 points ; défaite 1 point) ; un canton exempt ayant match gagné (4 points : score 1-0). Ce classement déterminera le match suivant selon la formule dite de l'« Echiquier » prévoyant que, dans une même poule, 2 équipes ne peuvent se rencontrer qu'une fois.

Si 46 équipes

- ✓ **LIGUE 1** : 14 équipes (Les cantons classés de 1 à 4 de chaque poule et les 2 meilleurs 5^{èmes}).
- ✓ **LIGUE 2** : 16 équipes (Les cantons classés de 6 à 10 de chaque poule et le moins bon 5^{ème}).
- ✓ **NATIONAL** : 16 équipes (Les cantons classés de 11 à 16 de chaque poule).

Si moins de 46 équipes, une répartition harmonieuse sera effectuée sur l'ensemble des 3 groupes.

2 - DUREE DES RENCONTRES

- 1x14' pour les rencontres du matin (ou 2x7', avec changement de camp immédiat, si le comité d'organisation l'estime nécessaire).
- 1x12' pour les rencontres de l'après-midi (ou 2x6', avec changement de camp immédiat, si le comité d'organisation l'estime nécessaire).

3 – CLASSEMENT

- Victoire = 4 pts.
- Match nul = 2 pts.
- Défaite = 1 pt.

Les équipes présentant des filles bénéficieront au classement de l'après-midi de :

1 point supplémentaire au classement si 1 fille dans l'équipe.

2 points supplémentaires au classement si 2 ou 3 filles dans l'équipe.

3 points supplémentaires maximum au classement si 4 filles ou plus dans l'équipe.

Pour l'attribution de point(s) supplémentaire(s) :

- **Participation minimale des jeunes filles à 50% du temps de pratique proposé le matin et l'après-midi (vérification faite par les délégués de terrain)**

Suite aux résultats de l'après-midi, le canton qui sera classé 1^{er} (avec les résultats cumulés des 2 équipes et les coefficients accordés) remportera le challenge du Conseil Départemental.

- ✓ **LIGUE 1** : Coefficient 1,5 sur le nombre de point
- ✓ **LIGUE 2** : Coefficient 1,25 sur le nombre de point
- ✓ **NATIONAL** : Coefficient 1 sur le nombre de point

Si un canton ne présente qu'une équipe, les points se calculeront de la manière suivante :

Nombre de points multiplié par le coefficient du groupe auquel il appartient --- multiplié par 1.5

Par exemple $10 \text{ pts} \times 1.25 = 12.5$ --- $12.5 \times 1.5 = \mathbf{18,75 \text{ pts}}$

En cas d'égalité de points dans une même poule, les équipes seront départagées par le goal-average particulier s'ils se sont tous rencontrés ; sinon par :

- 1 - Le goal-average général,
- 2 - La meilleure attaque,
- 3 - Le classement aléatoire du logiciel « Echiquier » FFF utilisé pour cette journée.

En cas d'égalité de points entre 2 ou 3 équipes de poules différentes, les équipes seront départagées par :

- 1 - Le goal-average général,
- 2 - La meilleure attaque,
- 3 - Tirage au sort.

Tous les cas non prévus à ce règlement seront tranchés par le comité d'organisation.